



PRIX HOMMAGE
**BÉNÉVOLAT-
QUÉBEC 2021**

DITES-LUI MERCI!

**GUIDE DE RÉDACTION À L'INTENTION DES PERSONNES QUI PRÉSENTERONT UNE
CANDIDATURE AUX PRIX HOMMAGE BÉNÉVOLAT-QUÉBEC 2021**

INTRODUCTION

Ce guide a pour objectif de faciliter la rédaction d'un dossier de mise en candidature aux prix Hommage bénévolat-Québec 2021.

Le dossier de candidature revêt un caractère primordial, puisque c'est à partir de l'information présentée que la candidature est évaluée. Il permet de mettre en évidence l'engagement social particulier de bénévoles ou d'organismes au sein de leur communauté. Ainsi, il est important de vous assurer d'avoir toute l'information nécessaire à la mise en valeur de la personne ou de l'organisme dont vous soumettez la candidature. De plus, **vous devez vous assurer que la personne ou l'organisme présenté a été informé de sa mise en candidature** et que les renseignements fournis, notamment ceux qui concernent les activités bénévoles exercées, sont exacts.

Il est important que **toutes** les sections du formulaire de mise en candidature soient remplies (formulaire rempli et signé ainsi que les lettres d'appui **signées**) de façon claire et compréhensible, et ce, tant sur le plan du contenu que sur celui de la forme. Une présentation claire, soignée et exempte de fautes d'orthographe constitue un atout qui ne doit pas être négligé.

PREMIÈRE ÉTAPE : S'ASSURER QUE LA PERSONNE BÉNÉVOLE OU L'ORGANISME RÉPOND AUX CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

CATÉGORIE JEUNE BÉNÉVOLE – PRIX CLAUDE-MASSON et prix distinctif en communication

CATÉGORIE BÉNÉVOLE

LES CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- La personne doit résider au Québec.
- En date du 31 décembre 2020, la personne doit être âgée entre 14 et 35 ans inclusivement pour être admissible à la catégorie Jeune bénévole – Prix Claude-Masson et de 36 ans ou plus pour être admissible à la catégorie Bénévole.
- La candidature doit porter sur l'action bénévole d'une seule personne.
- La personne doit avoir accompli des activités de façon bénévole, c'est-à-dire sans avoir été rémunérée pour ces activités.
- La personne doit avoir accompli des activités bénévoles sur une base volontaire, et non dans le cadre d'un programme scolaire ou d'un programme de réinsertion sociale.

Notes :

- La personne qui présente une candidature doit être âgée de plus de 14 ans.
- Les personnes ne peuvent présenter leur propre candidature.
- Les membres du comité de sélection ne peuvent présenter aucune candidature.
- Les personnes qui travaillent bénévolement dans des organisations politiques, syndicales ou professionnelles sont exclues.
- Une personne ou un organisme qui présente plus d'une candidature doit soumettre, pour chacune des candidatures, des documents dont le contenu a un caractère particulier et exclusif.

- Les personnes qui ont déjà remporté un prix ne peuvent pas gagner une deuxième fois dans la même catégorie.
- La candidature d'une personne ne peut être soumise à titre posthume.
- Les personnes ayant remporté un prix dans la catégorie Jeune bénévole – Prix Claude-Masson redeviennent admissibles lorsqu'elles atteignent l'âge requis dans la catégorie Bénévole.

CATÉGORIE ORGANISME

LES CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- L'organisme mis en candidature doit être un organisme à but non lucratif légalement constitué et reconnu en vertu d'une loi du Québec ou du Canada ou être appuyé par un organisme légalement constitué en vertu d'une de ces lois.
- L'organisme doit avoir une adresse au Québec et y mener la majorité de ses activités.
- L'organisme doit être issu de la communauté et soutenu par cette dernière.
- L'organisme doit contribuer au développement de l'action bénévole dans sa communauté.

Notes:

- Les organismes à but non lucratif, enregistrés ou non enregistrés, de toutes les régions du Québec sont invités à présenter leur propre candidature et à faire valoir leur savoir-faire en matière de soutien à l'action bénévole.
- Les membres du comité de sélection ne peuvent présenter aucune candidature et l'organisme dont elles et ils font partie ne peut être mis en candidature.
- Les organismes ou les regroupements de personnes dont la mission est de nature politique, syndicale, religieuse ainsi que les associations professionnelles sont exclus.
- Les organismes qui ont déjà remporté un prix redeviennent admissibles 10 ans après avoir été lauréats et peuvent remporter un prix à un maximum de deux reprises.

DEUXIÈME ÉTAPE : REMPLIR LE FORMULAIRE

Utilisez le formulaire de mise en candidature que vous trouverez à l'adresse suivante : www.ditesluimerci.gouv.qc.ca.

CATÉGORIE JEUNE BÉNÉVOLE – PRIX CLAUDE-MASSON et prix distinctif en communication

CATÉGORIE BÉNÉVOLE

CATÉGORIE ORGANISME

Il est important de répondre à toutes les questions de la fiche de présentation et de la signer.

Afin de permettre une analyse équitable des candidatures, le dossier de la personne bénévole ou de l'organisme sera examiné en fonction des renseignements fournis dans le formulaire et en fonction de chacun des critères d'évaluation. Par conséquent, il est important de fournir une description des activités correspondant à chacune des questions et de respecter le **nombre minimal (50) et maximal (300) de mots** prévus.

CATÉGORIE JEUNE BÉNÉVOLE – PRIX CLAUDE-MASSON et prix distinctif en communication

CATÉGORIE BÉNÉVOLE

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS BÉNÉVOLES

Pour le prix spécial Actualité remis pour souligner le bénévolat fait dans le cadre de la pandémie, il faut mettre de l'avant cet engagement particulier de la candidate ou du candidat.

Pour le prix distinctif en communication, il importe de faire ressortir l'engagement de la candidate ou du candidat dans son secteur d'activité.

Rappel : les activités menées dans le cadre d'un programme scolaire ou de réinsertion sociale ne peuvent pas être considérées.

QUESTION 1

Tableau descriptif des actions accomplies bénévolement (rôle, responsabilités), de la période et du temps consacrés à celles-ci.

Cette section doit servir à décrire les actions accomplies par la candidate ou le candidat à titre bénévole de même que son rôle et les responsabilités qu'elle ou il a assumées. Il est important de situer ces activités dans le temps et d'apporter des précisions sur le temps consacré par la candidate ou le candidat aux activités bénévoles.

Exemple :

- **Mentionnez la période** : de 2015 jusqu'à maintenant
- **Précisez le temps consacré à ces actions bénévoles (en mois ou en années, à votre choix)** : 10 heures par mois ou 90 heures par année.

De plus, il est important d'exposer les répercussions que ces activités ont eues dans le milieu et de quelle façon la communauté en a profité.

Il peut également être utile de faire le lien entre les besoins observés, les activités menées et les résultats.

Le cas échéant, vous pouvez faire valoir les autres initiatives ou actions qui ont découlé des efforts de la candidate ou du candidat.

QUESTION 2

Décrivez l'engagement bénévole du candidat en énumérant les actions et les effets observables de celles-ci sur les individus ou sur la communauté ainsi que la motivation démontrée par le candidat dans son engagement bénévole. De plus, résumez les raisons pour lesquelles sa candidature devrait être retenue (minimum 50 mots et maximum 300 mots).

Cette section vous permet de mettre en valeur la motivation de la candidate ou du candidat, sa capacité de mobiliser et de susciter la collaboration et l'engagement de gens ainsi que de démontrer comment la candidate ou le candidat a dépassé les attentes des organisations dans la pratique de ces activités bénévoles.

CATÉGORIE ORGANISME

RÉSUMÉ DES RÉALISATIONS PROPRES À L'ACTION BÉNÉVOLE DE L'ORGANISME

L'information transmise en réponse aux questions ci-dessous doit permettre d'évaluer la candidature de l'organisme en fonction d'une stratégie, d'une approche, d'une méthode, d'un outil ou d'une technique qui permet, de façon particulièrement efficace, à l'organisme de contribuer au soutien, au développement ou à l'essor de l'action bénévole. La ou les bonnes pratiques peuvent être présentées comme des exemples réussis de changement de méthodes pour améliorer une situation donnée. Elles doivent faire une différence, avoir un effet durable et être aisément transférables.

QUESTION 1

Décrivez la ou les bonnes pratiques que l'organisme a réalisé pour ses bénévoles et que vous voudriez voir reconnues (une activité, une pratique, une approche, etc.) (minimum 50 mots et maximum 300 mots).

Exemples :

- l'organisme a organisé des événements où les bénévoles ont été mis en valeur, ou a participé à ceux-ci;
- l'organisme a conçu des outils et des moyens concrets pour recruter, former et encadrer ses bénévoles;
- l'organisme a conçu des outils pour favoriser de façon optimale le recours aux bénévoles en fonction de leur disponibilité, de leurs aptitudes, de leur expertise ou de leurs champs d'intérêt, etc.;
- l'organisme a élaboré un mode de gestion des bénévoles.

QUESTION 2

Décrivez les effets de la ou des bonnes pratiques pour les bénévoles (minimum 50 mots et maximum 300 mots).

Exemples :

- un certain nombre de bénévoles sont récompensés pour leurs efforts;
- la bonne pratique facilite le travail d'un ou de plusieurs bénévoles;
- les bénévoles sont amenés à apporter leurs idées et à contribuer à l'évolution de l'organisme;
- les bénévoles sentent qu'ils apportent à l'organisme selon leurs capacités, leurs goûts et leurs intérêts;
- l'horaire des bénévoles est adapté à leurs réalités respectives.

TROISIÈME ÉTAPE : S'ASSURER DE JOINDRE LES LETTRES D'APPUI

Sans les lettres d'appui, les candidatures seront jugées incomplètes et ne seront pas évaluées.

CATÉGORIE JEUNE BÉNÉVOLE – PRIX CLAUDE-MASSON et prix distinctif en communication

CATÉGORIE BÉNÉVOLE

Un maximum de deux lettres d'appui signées mentionnant les réalisations de la personne bénévole doivent être jointes au dossier de candidature. Seulement deux lettres seront considérées par le comité de sélection.

Les lettres ne peuvent pas être soumises par des membres de la famille de la candidate ou du candidat ni par la personne qui soumet la candidature.

Les lettres doivent être soumises par des personnes qui sont âgées de 14 ans ou plus.

CATÉGORIE ORGANISME

Trois lettres d'appui signées mentionnant les effets de la ou des bonnes pratiques sur les bénévoles :

1. deux provenant d'une ou d'un bénévole qui travaille au sein de l'organisme mis en candidature;
 2. l'autre provenant d'un organisme enregistré ou non enregistré, légalement constitué.
- La personne qui soumet la candidature ne peut pas être signataire d'une lettre d'appui.

Si l'organisme candidat est détenteur d'une licence d'utilisation du logo Action Bénévole Québec remise par le RABQ, seulement les deux lettres d'appui des bénévoles seront requises. La candidature devra être accompagnée d'une copie de cette licence.

NB : pour plus d'information au sujet du logo Action Bénévole Québec, consultez le www.actionbenevolequebec.qc.ca

IMPORTANCE DES LETTRES D'APPUI

Les lettres d'appui ont une grande importance, car elles reflètent de façon concrète et personnelle la perception d'une citoyenne ou d'un citoyen ayant été témoin de l'engagement de la personne bénévole ou de l'organisme et de son apport à la communauté. Elles devraient permettre de faire ressortir les réalisations de la candidate ou du candidat, mais également ses qualités personnelles mises au service de l'action bénévole et ce qui la ou le distingue.

Elles complètent l'information contenue dans le formulaire. Leur contenu sera pris en compte lors de l'analyse. Il est de mise de ne pas avoir le même contenu dans les lettres d'appui.

Voici quelques exemples d'éléments devant figurer dans les lettres d'appui :

Au sujet d'une ou d'un bénévole

- Indiquez depuis combien de temps vous connaissez la personne bénévole.
- Précisez dans quel contexte vous avez pu constater sa contribution bénévole.
- Dans quels types d'activités s'est-elle démarquée?
- Qu'est-ce qui en fait une personne bénévole remarquable?

Au sujet d'un organisme

- Précisez votre lien par rapport à l'organisme.
- Décrivez ce que fait l'organisme pour ses bénévoles.
- Précisez les effets des bonnes pratiques de l'organisme pour ses bénévoles.

QUATRIÈME ÉTAPE : TRANSMETTRE LA CANDIDATURE

Avant de transmettre une candidature, vérifiez si l'envoi contient :

- le formulaire rempli et signé (pour les formulaires transmis par Internet, ils sont considérés comme étant signés lorsque la case de la déclaration est cochée);
- les lettres d'appui signées et la licence du logo de l'action bénévole si l'organisme candidat en est détenteur.

Le dossier de présentation complet, y compris les documents joints, doit nous être expédié au plus tard le 5 décembre 2020.

Par Internet :

Information sur le site www.ditesluimerci.gouv.qc.ca où vous trouverez la marche à suivre pour compléter le formulaire en ligne et le faire parvenir.

L'envoi de la candidature est protégé et sécurisé.